

## Brossard investit 380 000 \$ dans la lutte contre l'agrile du frêne

**Brossard, le 22 juillet 2015** – À sa séance du 7 juillet dernier, le conseil municipal de Brossard a adopté une résolution autorisant un investissement de 380 000 \$ pour lutter contre l'agrile du frêne. Cette intervention permettra la mise sur pied d'un programme d'activités visant à diminuer la propagation de cet insecte ravageur présent sur le territoire, en plus d'embaucher une ressource temporaire et dédiée à ce projet, pour une période de deux ans.

Cette démarche s'inscrit à l'intérieur d'une stratégie globale qui pourrait s'étaler sur plusieurs années. Dans un premier temps, et au cours des prochains mois, la Ville entend déployer trois phases d'intervention afin de préserver la majorité des 1 200 frênes situés sur les emprises publiques : le traitement, l'abattage des frênes dépérissant et la plantation.

Rappelons que l'agrile du frêne se nourrit de l'écorce de ces arbres et a provoqué la mort de millions d'entre eux au Québec et ailleurs en Amérique du Nord. Sa prolifération est principalement causée par le transport des résidus de coupe d'arbres.

La Ville de Brossard a augmenté le nombre de collectes de branches et de résidus de coupe d'arbres (incluant les résidus de frênes) afin d'encourager les citoyens à agir de façon écologique. Ces matières sont triées et valorisées sans exporter la problématique de l'agrile du frêne à d'autres lieux.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311